

Documentation à nous retourner pour l'étude du financement (phase 2) :

Ces documents sont à transmettre au plus tôt ou alors dès réception de la notification d'éligibilité de l'établissement à une aide CNAV.

➤ **Documents administratifs**

- Attestation de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales,
- Courrier de demande de différé d'amortissement accompagné des justifications (cette demande est facultative et possible uniquement pour les projets de construction)
- Convention de gestion passée entre le propriétaire de la structure et le gestionnaire
- Certificat d'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales).

➤ **Documents techniques**

- Une description du projet réalisé et de son environnement en s'appuyant sur la fiche 10.
- Evaluation développement durable (fiche 12)
- Caractéristiques architecturales et environnementales (fiche 14)
- Permis de construire ou récépissé de la demande (pour le cas où le projet le nécessite)
- Plans : plan de masse, plans de coupe et de façade, plans de chaque niveau, plan d'une chambre, plans des locaux au 1/100ème,

➤ **Documents financiers**

- Kbis (pour les sociétés commerciales)
- Bilan et compte de résultat pour l'année N-1
- Etude de rentabilité financière (projection d'activité et financière)

➤ **Documents relatifs à la vie dans l'établissement et son environnement**

- La liste du personnel (en ETP), (fiche 8)
- Etat détaillé des surfaces (fiche 9)
- Projet de vie ou projet d'activités et d'animation (si la structure n'a pas l'obligation d'établir un projet de vie), (+ fiche 13)
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements...).
- Contrat de séjour
- Livret d'accueil,
- Règlement intérieur,
- Rapports d'évaluation interne et externe, si ils sont disponibles, pour les logements-foyers.

➤ **Documentation spécifique**

- La déclaration sur l'honneur du maître d'ouvrage certifiant l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de ce dossier (fiche 11)
- Pour la **rénovation d'un EHPA (logement foyer)**
 - Le bilan d'exploitation et le budget prévisionnel,